

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Kremlin-Bicêtre, le 28 septembre 2022

### **À la suite des annonces sur la petite enfance du ministre des Solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées, Jean-Christophe Combe, Elisfa réaffirme sa volonté de partenariat avec les pouvoirs publics et de contribution aux politiques publiques**

Elisfa accueille favorablement les annonces du ministre des Solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées, Jean-Christophe Combe, et se félicite de leur convergence avec les négociations menées sur la Convention collective nationale, négociations qui visent à renforcer l'attractivité des métiers en permettant de revaloriser les salaires et de favoriser les parcours professionnels. Elisfa est également vivement intéressé par les futurs travaux sur le service public de la petite enfance et s'y impliquera largement.

### **Elisfa salue l'annonce du soutien aux revalorisations salariales, déjà négociées au sein de notre branche**

Les partenaires sociaux de la branche Alisfa, dans un cadre financier contraint pour les associations et coopératives, ont lors des derniers mois négociés des revalorisations salariales indispensables au regard de l'inflation. C'est ainsi le cas de la Rémunération minimum de branche, revalorisée lors des augmentations successives du Smic soit 5 fois depuis janvier 2020 mais aussi de la valeur du point, revalorisée en janvier 2022 et à nouveau augmentée de manière exceptionnelle en juillet dernier.

La revalorisation des salaires passe aussi et surtout par la révision des systèmes de classification et de rémunération, révision qui est au cœur des négociations sociales de Branche depuis plusieurs mois. Elisfa maintient un objectif de signature avant la fin de l'année 2022 pour une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

### **Elisfa rappelle également les forts enjeux sur la santé au travail, la qualité de vie au travail, la formation et les parcours professionnels**

La politique salariale n'est pas le seul axe de négociation des partenaires sociaux. Des actions et projets sont déjà mis en œuvre dans le domaine de l'attractivité des métiers ([Elisfa est rédacteur d'un rapport dans le cadre d'un projet sur l'attractivité des métiers dans les services sociaux en Europe](#)).

De nombreuses actions de promotion de la santé au travail sont facilement accessibles, pour lutter tant contre les troubles musculosquelettiques, que les risques psycho-sociaux, grâce aux financements du haut degré de solidarité et de la branche professionnelle. Sur le versant formation, une politique de formation ambitieuse et réactive soutient le développement des compétences des salarié·e·s et la mise en place de parcours professionnels.

Un futur accord de gestion prévisionnelle des emplois et des parcours professionnels (GPEC) s'attachera à développer les étapes nécessaires à des parcours professionnels réalistes et harmonieux, et travaillera sur l'accès aux métiers de notre branche par tout moyen.

## **Elisfa porte, avec les partenaires sociaux, l'ambition d'une branche qui, au-delà de la petite enfance, rassemble les acteurs du lien social et familial**

Les acteurs du lien social et familial, une branche qui porte bien son nom : que les salarié·e·s travaillent dans les établissements d'accueil du jeune enfant, dans les centres sociaux et sociaux culturels, dans les espaces de vie sociale ou dans les associations de développement social local, elles et ils ont tous pour mission de contribuer au développement de la cohésion sociale et de veiller à la participation et la prise en compte de toutes les parties prenantes au projet de leur association. L'équité de traitement des salarié·e·s de notre branche est garantie par une convention collective unique.

## **La branche Famille, les collectivités territoriales : des partenaires financeurs vitaux pour les structures de notre branche**

Nous souhaitons rappeler l'importance pour nos activités des financements des collectivités territoriales. La branche Famille ne peut, à elle seule, permettre l'équilibre financier des structures de notre champ d'intervention. De fait, si la COG 2023-2027 est fondamentale, le soutien financier des collectivités territoriales apparaît, pour les associations et coopératives, comme capitale.

Enfin, la revalorisation annoncée de la Prestation de service unique (Psu) ne doit pas masquer le nécessaire effort de rééquilibrage qui doit être fait sur les autres prestations de service, notamment celles destinées au financement des Lieux d'accueil enfants parents (Laep), des Relais petite enfance (Rpe), des centres sociaux et socioculturels ou des espaces de vie sociale.

**Dans une période socialement, économiquement et démocratiquement complexe, les acteurs du lien social et familial sont un rouage essentiel du vivre ensemble. Elisfa, unique syndicat employeur de la branche, réaffirme la nécessité d'une meilleure reconnaissance des professionnel·le·s du secteur, associée à une stabilité financière des associations employeuses. Nous nous tenons prêts à contribuer à tous travaux qui iraient dans ce sens.**

Contact presse  
Théo Bezerra  
06.67.13.41.03  
theo.bezerra@elisfa.fr